

BUREAU DIRECTEUR TÉLÉPHONÉ
MARDI 30 JUIN 2009
12h15-13h00

Présents Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michèle MONSERAT

Excusés Françoise HUOT-JEANMAIRE, Bernard SAINT-JEAN

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Directeur.

1. Commission Nationale Sportive et évolutions de la Réglementation Sportive

Dominique FRIZZA transmettra très prochainement les propositions d'évolution de la Réglementation Sportives formulées par la CNS.

Le BDF étudiera ces propositions lors d'une réunion programmée avant la fin du mois de juillet.

2. Convention F.F.TRI. / Ligue d'aide à la professionnalisation

Il est rappelé que quelques ligues n'ont pas de salarié et qu'elles n'entrent pas dans le dispositif des conventions F.F.TRI./Ligue d'aide à la professionnalisation validé par le CDF.

Cédric GOSSE est en charge de proposer pour la prochaine réunion de BDF un dispositif dans lequel ces ligues pourraient s'inscrire pour bénéficier d'une aide financière en contrepartie d'un engagement à créer un emploi dans un délai à définir. Il est précisé que ces ligues ne pourront prétendre à un accompagnement supérieur à l'aide financière au prorata temporis perçue par les ligues ayant créé leur premier emploi en cours de saison.

3. Informations diverses

Discipline

Jean-Michel BUNIET précise au BDF que la F.F.TRI. a été alertée par le Président de CRA de Normandie de la présence d'une personne suspendue pour un an sur la liste des partants de l'épreuve Ch'Triman qui aura lieu le 30 août prochain.

Après vérification auprès de l'organisateur, il s'avère que la personne en question s'était inscrite avant réception de son courrier de notification, qu'elle a signalé sa suspension à l'organisateur dès qu'elle en a eu connaissance, que l'organisateur l'a remboursé mais qu'il a omis de mettre à jour sa liste de partants.

En conclusion, il n'y a pas lieu d'engager de poursuites à l'encontre de cette athlète.

Triathlon de Nice

L'organisateur de l'Ironman de Nice a prévu de sa propre initiative un système de « prison » pour tout carton noir (pénalité de six minutes) en lieu et place de la boucle de pénalité prévue par la Réglementation Sportive.

Par ailleurs, le règlement de cette épreuve prévoit également un carton noir pour tout jet de déchet hors des zones prévues par l'organisateur. Pour la saison en cours, la consigne d'arbitrage est de ne pas sanctionner ces comportements et d'avoir un rôle pédagogique (première année de mise en place de cette règle), et pour ce qui concerne la saison à venir, il appartient au CDF, dans le cadre de l'adoption de la Réglementation Sportive 2009-2010, de préciser les conditions de sanction de ces comportements.

Il sera rappelé à cet organisateur que le respect de la Réglementation Sportive dans son intégralité est obligatoire sur toutes les organisations agréées par la F.F.TRI..

Colloque DTN et Colloque CTL

Le colloque de la DTN se tiendra du 12 au 15 octobre 2009 (lieu à préciser) et le colloque des CTL se tiendra du 20 octobre 12h au 22 octobre 12h au CREPS d'Aix-en-Provence.

Convention F.F.TRI. / F.T.TRI. (TAHITI)

La convention F.F.TRI. / F.T.TRI. devra être mise à jour pour la rentrée prochaine afin de permettre l'accès d'un athlète titulaire d'une licence de la Fédération Tahitienne de Triathlon et de nationalité française au titre de champion de France, conformément à la décision du CDF du 28 avril 2009.

La Fédération Tahitienne de Triathlon demandera certainement d'autres évolutions de cette convention. Ces propositions seront soumises à l'avis du BDF quand elles nous parviendront.

Philippe LESCURE clôture la séance et remercie les membres du BDF de leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général